





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Organiser et de suivre le  
parcours scolaire et  
sportif des élèves**



ACADÉMIE DE PARIS

En lien avec la circulaire n°2011-099 du 29 septembre 2011 et le référentiel de l'Education Prioritaire, le professeur est en mesure :

- D'assurer le suivi des élèves de la section dans la durée.
- De construire une relation avec les familles.
- Être attentif à la prise en charge de la difficulté et de l'hétérogénéité scolaires.
- Mettre en œuvre un enseignement explicite.
- Faire preuve de bienveillance en préservant un niveau d'exigence élevée.

Le professeur a une expérience dans un contexte d'enseignement d'Education Prioritaire.